


# DÉCLARATION PRÉALABLE DU SNU PE TEFI FSU CSEC FRANCE TRAVAIL DES 15 ET 16 FÉVRIER 2024


## LE GOUVERNEMENT DOIT RENONCER À LA SUPPRESSION DE L'ASS.

Le 30 janvier dernier lors de son discours de politique générale à l'Assemblée Nationale, le Premier Ministre a annoncé la suppression de l'ASS. Cette annonce brutale et sans fondement a visiblement été faite **sans consultation préalable de France Travail, laissant les personnels totalement démunis face aux questionnements légitimes des usagers concernés, inquiets pour leur avenir.**

Cette décision irresponsable laisse les privé-es d'emploi concernés dans l'incertitude la plus totale, ignorant délibérément les préoccupations légitimes de ces usagers. Au-delà de cette décision politique méprisante, il est crucial de souligner les conséquences dévastatrices pour les travailleuses et les travailleurs qui, hier encore, étaient privé-es d'emploi et qui seront demain privé-es de l'ASS. **Aujourd'hui, les allocataires de l'ASS continuent de valider des trimestres pour leur retraite, et c'est tant mieux.**

Une fois de plus, le gouvernement frappe les plus vulnérables, les condamnant ainsi à une précarisation accrue et à un prolongement de facto de l'âge de leur départ à la retraite.

 Nous entendons ici porter la voix de celles et ceux qui sont injustement touché-es par cette mesure brutale. Nous refusons que les plus précaires soient sacrifiés sur l'autel des décisions politiques qui ne servent qu'une caste de favorisé-es.

 Nous entendons également porter ici l'incompréhension et la colère de nos collègues qui ont appris la nouvelle via les medias. Ils se sont ainsi retrouvés dès le lendemain à devoir répondre aux légitimes inquiétudes des usagers et usagères concernées.

**Le SNU continue à défendre les agent-es qui reçoivent tous les jours ces chômeurs en détresse. La DG doit informer les personnels et leurs représentant-es quant à cette annonce gouvernementale. Le gouvernement doit renoncer à supprimer l'ASS.**



ENGAGÉ-ES  
AU QUOTIDIEN



15 février 2024

 @snu.pole.emploi.fsu

 @SnuPoleEmploi

 @snupoleemploi

 @snupoleemploifsu

[www.snutefifsu.fr](http://www.snutefifsu.fr)

[syndicat.snu@pole-emploi.fr](mailto:syndicat.snu@pole-emploi.fr)